



Grefe Municipal
1026 Echandens

Echandens, le 14 décembre 2021

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE
DU 13 DECEMBRE 2021

Présidence de M. Jean-Nicolas Muff

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECHANDENS

- vu le préavis municipal N° 07/2021,
- vu le rapport de la Commission des finances,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE A L'UNANIMITE

- de modifier les conclusions du préavis 07/2014 en supprimant l'obligation d'amortir l'investissement,
- de modifier les conclusions du préavis 03/2016 en supprimant l'obligation d'amortir l'investissement,
- de modifier les conclusions du préavis 03/2017 en supprimant l'obligation d'amortir l'investissement,
- de modifier les conclusions du préavis 04/2019 en supprimant l'obligation d'amortir l'investissement,
- de modifier les conclusions du préavis 12/2019 en supprimant l'obligation d'amortir l'investissement,
- de prévoir un amortissement exceptionnel de Fr. 150'164.— en 2021 pour le préavis 07/2014,
- de porter au patrimoine financier de la commune la parcelle 160 et le Château d'Echandens.

Le Président :


Jean-Nicolas Muff



La Secrétaire :


Thérèse Maillefer